

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 : DELIBERATION N° 167

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le TREIZE DECEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 34

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Samia SERHANI pouvoir à Bernadette MORIAME
Myriam BERTAUX pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO
Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

Marc DANNEELS

ABSENT(E)S:

XXXXX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Jeannine PAQUE

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°47 - Action Cœur de Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 98 du 10 septembre 2018 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 47 - Action Cœur de Ville,
- n° 94 du 27 juin 2022 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47- Action Cœur de Ville,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 5 décembre 2022,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant par délibération n° 98 du 10 septembre 2018 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 - Action cœur de ville,

Que par délibération n° 94 du 27 juin 2022 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 47 - Action cœur de ville, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	19542254,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	19542254,00	6 910 231,00	1 334 250,00	1 096 130,00	665 523,99

Considérant que cette autorisation de programme a été créée dans le cadre du programme de reconquête du centre-ville que souhaite mener la municipalité,

Considérant les investissements déjà réalisés dans le cadre d'Action Cœur de Ville (place Concorde, concession d'aménagement commercial, sécurisation des remparts, les études et acquisitions sur les différents projets),

Considérant les travaux d'aménagement du centre-ville, à savoir Place des Nations, avenue Albert 1er et Rue Franklin Roosevelt, dont le montant prévu pour 2023 est de 753 000 € TTC,

Considérant les travaux d'aménagement de la Place de Wattignies et de la Halle couverte comme un lien entre le bas et le haut de la ville ainsi que l'occasion de mettre l'accent sur les circuits courts et la valorisation des terroirs, dont le montant prévu en 2023 est de 998 700 € TTC,

Considérant les travaux d'aménagement du projet de la Clouterie et de ses fouilles archéologiques pour un montant prévisionnel en 2023 de 1 502 700 € TTC,

Considérant les travaux de rénovation de la scène nationale du Manège à venir, dont le montant prévisionnel en 2023 s'élève à 1 590 000 € TTC,

Considérant les travaux de réfection des remparts (bastion n°6), dont le montant prévisionnel en 2023 s'élève à 152 000 € TTC,

Considérant les futurs travaux sur le projet de l'ancienne friche Violaine visant à réaménager un quartier d'entrée de ville, avec l'implantation de nouveaux logements, d'un parc et la restructuration des commerces de proximité pour un montant prévisionnel en 2023 de 259 500 € TTC,

Considérant la mise en place de la concession d'aménagement commercial comme un véritable outils de maîtrise des implantations commerciales et de redynamisation du commerce de proximité,

Considérant les investissements à venir sur les remparts, la Place des Nations, le Manège, la Clouterie la Halle Couverte, la concession d'aménagement commercial et la Violaine,

Il est proposé de réajuster les crédits selon les modalités suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DEL'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	19 542 254,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DEL'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	19 542 254,00	5 972 300,00	1 334 250,00	1 096 130,00	1 603 454,99

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité, avec 9 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX)

- Accepte les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	19 542 254,00	1 266 252,16	771 856,25	1 521 337,60	5 976 673,00
Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
Action cœur de ville	47	2018001	19 542 254,00	5 972 300,00	1 334 250,00	1 096 130,00	1 603 454,99

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

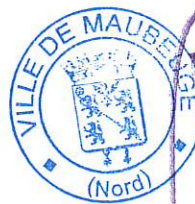
Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Maubeuge,



Jaques



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :